

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JEUDI 27 NOVEMBRE 2025

Sur convocations envoyées le cinq novembre deux-mille-vingt-cinq, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le vingt-sept novembre deux-mille-vingt-cinq à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. PATRIARCHE.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Excusée	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	Présent
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART, 2 ^{ème} Vice-président	Excusé Pouvoir donné à M. BALEIX	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	Excusée
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Présente	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	-
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY, 3 ^{ème} Vice-président	Présent	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	-
BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR	Présent	SOREAU Éric, Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Excusé
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON, 4 ^{ème} Vice-président	Excusé	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	Présente
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Excusée	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ	Excusée
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	Excusée	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS	Excusée
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET, 1 ^{ère} Vice-présidente	Excusée	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE	Excusée
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Présent	BERNOS André, Maire d'AGNOS	-
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Excusé Pouvoir donné à M. LABAT	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	Excusée
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée Pouvoir donné à M. PATRIARCHE	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Excusé
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Excusé Pouvoir donné à M. SANZ	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	Excusé
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	Excusé	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN-PIED-DE-PORT	Excusée
LABAT Marc, Maire d'IGON	Présent	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	-
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT 1 ^{ère} Administratrice déléguée	Excusée Pouvoir donné à M. AUSSANT	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	Excusée
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST-ETIENNE	Excusé
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS 2 ^{ème} Administrateur délégué	Excusé	MARTIN Fernand, Maire de BUZY	Excusé
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS, Président	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	-
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Présent	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	-

Représentants des Établissements publics			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Présent	CASaubon Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU	
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Présente	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	-
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Excusé Pouvoir donné à Mme ARRIBAS-OLANO	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES

Représentants des Communes			
DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée	DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU	Excusée	PLEGUE Jean-François, Conseiller municipal de PAU	Présent
Représentants des Établissements publics			
JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Excusée Pouvoir donné à M. DENAX	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	Excusé
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée Pouvoir donné à M. LAURENT	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BAYONNE	Excusée
Représentants du Département			
BRUTHÉ Anne-Marie, Conseillère départementale du Pays de BIDACHE, AMIKUZE et OSTIBARRE	Excusée	SÉMAVOINE Monique, Conseillère départementale de PAU	Excusée
LABORDE Laure, Conseillère départementale d'OLORON-SAINTE-MARIE	Excusée	VALS Martine, Conseillère départementale de BIARRITZ	Excusée

Nombre de membres en exercice	29	Quorum	15
Nombre de présents et pouvoirs	12 + 8 pouvoirs	Votants	20

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était absent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. SBIHI, Directeur ; Mme LASSERENNE, Directrice adjointe en charge des Ressources Humaines et de la Direction Expertise juridique et Instances consultatives ; Mme WITTERKOËR, Directrice adjointe en charge du Secrétariat Général ; Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail ; Mme CAMGUILHEM, Responsable de la Direction Emploi, Mobilité et RH ; et Mme LABRAK, Assistante de Direction.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. AUSSANT.

QUESTIONS FINANCIÈRES

Budget primitif 2026

Le budget est présenté en annexe (**ANNEXE 1**).

La section de fonctionnement s'élève à 8 150 023 € (+ 1,8% par rapport à 2025)

1. Sur les recettes :

➡ **Les produits des activités (Chap. 70) : 7 632 123 € soit 93,6 % (rappel 2025 : 90,9 %)**

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Cotisations / contributions

- Cotisations obligatoires (Art. 706881) : 2 380 000 € soit 29,2 % (rappel 2025 : 30,8 %)

- Cotisations additionnelles (Art. 706882) : 1 782 000 € soit 21,9 % (rap
- Contributions CNA (Art 706883) : 382 500 € soit 4,7 % (rappel 2025 : 4,3 %)

Pour 2026, l'évaluation du produit des cotisations est basée sur le constat d'une stagnation du rendement des cotisations en 2025. Ainsi, l'estimation est basée sur une hypothèse d'évolution de l'assiette de cotisation des collectivités de +1% seulement.

Pour rappel, le taux de cotisation obligatoire est de 0,8 % de la masse salariale des collectivités affiliées. Le taux de cotisation additionnelle est porté 0,5 % à 0,6 % de la masse salariale des collectivités affiliées au 1^{er} janvier 2026.

Le taux de contribution des collectivités non affiliées adhérentes au socle est porté de 0,16 % à 0,18 % de la masse salariale des collectivités au 1^{er} janvier 2026.

Pour les comptes 706881-82-83, le total est estimé à 4 544 500 €.

Recettes issues des facturations (Art. 706888) : 2 768 623 € soit 34 % (rappel 2025 : 33,8 %)

Compte tenu des tarifs proposés pour les prestations faisant l'objet de facturation, les principales recettes 2026 sont les suivantes :

Direction Santé et Conditions de Travail (DSCT)	Contribution santé	1 206 635 €	
	Etat	56 000 €	
	Prestations	188 000 €	
	TOTAL DSCT		1 450 635 €
Direction Emploi Mobilité et RH (DEMRH)	Conseil en organisation	126 564 €	
	Missions temporaires (base de 20 ETP)	800 000 €	
	Conseil en recrutement	5 000 €	
	Mobilité	1 500 €	
	TOTAL DEMRH		933 064 €
Direction Expertise Juridique et Instances Consultatives (DEJIC)	ARE	25 000 €	
	Contentieux	5 000 €	
	TOTAL DEJIC		30 000 €
Secrétariat Général (SG)	Archives	297 424 €	
	Reprographie	3 500 €	
	TOTAL SG		300 924 €
Direction Générale (DG)	Enquêtes administratives	50 000 €	
	Médiation	1 000 €	
	Référents	3 000 €	
	TOTAL DG		54 000 €
TOTAL			2 768 623 €

Pour le compte 706888, le total des recettes de facturations est estimé à 2 768 623 €.

Remboursements par des tiers :

Ils sont constitués par :

- La participation de l'APGL qui représentera environ 200 000 €
- Le versement par les CDG néo aquitains de leurs participations aux frais engagés par le CDG 64 au titre des services mutualisés, soit environ 110 000 €
- La participation du CDG 33 aux concours pour lesquels le CDG 64 est Centre d'épreuves, environ 9 000 €

Pour le compte 70878, le total des remboursements est estimé à 319 000 €.

⇒ **Les dotations et subventions (Chap 74) sont constituées par :**

- Les versements du FIPHFP et de la CNRACL pour environ 121 000 €,
- Les contributions versées par les collectivités employeurs d'origine des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE). Cela représentera environ 190 000 €,
- Le FCTVA sur le fonctionnement représentant 8 300 €.

Pour le chapitre 74, le montant total est estimé à 319 300 €.

2. Sur les dépenses :

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Frais de personnel : 6 295 000 € soit 77,3 % (rappel 2025 : 75,7 %),
- Charges à caractère général : 1 106 600 € soit 13,6 % (rappel 2025 : 14,7 %),
- Autres charges de gestion courante : 623 023 € soit 7,5 % (rappel 2025 : 6,7 %).

⇒ **Les charges de personnel (Chap 012) sont en hausse de 3,9 %.** Ceci est essentiellement dû aux éléments suivants :

- Augmentation des cotisations CNRACL de 3% (+65 000 €)
- Glissement vieillesse technicité
- Impact de la part patronale des titres restaurant (article 6458) à +78 000 €, à la demande du Service de Gestion Comptable : dépenses compensées par des recettes à l'article 6479

⇒ **Les charges à caractère général (Chap 011) présentent une baisse de 6,1 %.**

⇒ **Les autres charges de gestion courante (Chap 65) sont en augmentation de 15,5 %**

Différents facteurs expliquent cette tendance :

- Le maintien à un niveau élevé de frais de l'informatique en nuage,
- Des inscriptions budgétaires sur les remboursements au titre du droit syndical (2026 étant une année d'élections professionnelles).

Présentation synthétique de la section de fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2026 M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Article	Nature	2025	2026	Variation	Article	Nature	2025	2026	Variation
6042	Remboursement services autres CDG	117 000 €	130 000 €	11,1%	706881	Cotisations obligatoires	2 470 000 €	2 380 000 €	-3,6%
60611	Eau et assainissement	12 000 €	12 000 €	0,0%	706882	Cotisations additionnelles	1 440 000 €	1 782 000 €	23,8%
60612	Energie, électricité	90 000 €	70 000 €	-22,2%	706883	Cotisations CNA	346 000 €	382 500 €	10,5%
60613	Chauffage urbain	30 000 €	30 000 €	0,0%	70878	Participation concours CDG 33	9 000 €	-	-100,0%
60618	Autres fournitures	2 000 €	2 000 €	0,0%	706888	Autres produits et prestations	2 705 680 €	2 768 623 €	2,3%
60622	Carburants	40 000 €	35 000 €	-12,5%	70878	Remboursement frais par des tiers	310 000 €	319 000 €	2,9%
60628	Autres fournitures	1 000 €	1 000 €	0,0%	70	Produits des activités	7 280 680 €	7 632 123 €	4,8%
60631	Fournitures d'entretien	17 000 €	17 000 €	0,0%	744	FCTVA entretien bâtiment public	6 510 €	8 300 €	27,5%
60632	Petit équipement	10 000 €	10 000 €	0,0%	747882	Contributions pour FMPE	310 000 €	190 000 €	-38,7%
60636	Vêtements de travail	2 000 €	2 000 €	0,0%	747888	CNRACL, FIPHFP, FNP	283 000 €	121 000 €	-57,2%
6064	Fournitures administratives	15 000 €	15 000 €	0,0%	74	Dotations et subventions	599 510 €	319 300 €	-46,7%
6132	Locations immobilières	15 000 €	8 000 €	-46,7%	752	Loyers CAS & ADM	3 500 €	3 500 €	0,0%
61358	Autres locations mobilières	5 000 €	5 000 €	0,0%	75888	Autres	100 €	100 €	0,0%
615221	Entretiens bâtiments publics	16 000 €	16 000 €	0,0%	75	Autres produits de gestion	3 600 €	3 600 €	0,0%
61551	Entretiens voitures	16 000 €	16 000 €	0,0%	6419	Remboursements salaires	53 000 €	60 000 €	13,2%
61558	Entretiens autres	2 000 €	4 000 €	100,0%	6479	Remboursement autres charges	62 000 €	125 000 €	101,6%
6156	Contrats maintenance	58 000 €	70 000 €	20,7%	013	Atténuation de charges	115 000 €	185 000 €	60,9%
6161	Assurance	40 000 €	40 000 €	0,0%	773	Mandats annulés	10 000 €	10 000 €	0,0%
6168	Assurance statutaire	98 000 €	95 000 €	-3,1%	77	Produits exceptionnels	10 000 €	10 000 €	0,0%
6182	Documentation	20 000 €	20 000 €	0,0%					
6184	Org. Formation	60 000 €	60 000 €	0,0%					
6185	Frais de colloques	3 000 €	5 000 €	66,7%					
6188	Autres frais divers	5 000 €	5 000 €	0,0%					
62261	Honoraires médicaux	100 €	200 €	100,0%					
62268	Autres honoraires (magistrats)	2 000 €	1 000 €	-50,0%					
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000 €	1 000 €	0,0%					
6228	Honoraires divers	30 000 €	30 000 €	0,0%					
6234	Réceptions	8 000 €	8 000 €	0,0%					
6236	Catalogues, imprimés, publications	2 000 €	2 000 €	0,0%					
6238	Frais divers publicité	3 000 €	5 000 €	66,7%					
6251	Déplacements personnel	200 000 €	170 000 €	-15,0%					
6261	Frais d'affranchissement	30 000 €	35 000 €	16,7%					
6262	Frais télécommunication	30 000 €	20 000 €	-33,3%					
627	Services bancaires	500 €	500 €	0,0%					
6281	Cotisations : FNCDG, GIP...	72 000 €	72 000 €	0,0%					
6282	Gardiennage	500 €	500 €	0,0%					
6283	Frais nettoyage locaux	110 000 €	80 000 €	-27,3%					
6288	Autres services extérieurs	12 000 €	10 000 €	-16,7%					
6355	Cartes grises véhicules	800 €	800 €	0,0%					
6378	Autres impôts	2 000 €	2 000 €	0,0%					
011	Charges à caractère général	1 177 900 €	1 106 000 €	-6,1%					
6218	Autre personnel extérieur	30 000 €	30 000 €	0,0%					
6331	Versement mobilité	65 000 €	70 000 €	7,7%					
6332	Cotisations FNAL	22 000 €	22 000 €	0,0%					
6336	Cotisations CNFPT	38 000 €	38 000 €	0,0%					
6338	Autres impôts sur rémunérations	10 000 €	15 000 €	50,0%					
64111	Rémunération titulaires	2 000 000 €	2 050 000 €	2,5%					
64112	SFT titulaires	33 000 €	35 000 €	6,1%					
64113	NBI titulaires	25 000 €	25 000 €	0,0%					
64118	Autres indemnités	550 000 €	540 000 €	-1,8%					
64131	Rémunération non titulaires	1 100 000 €	1 060 000 €	-3,6%					
64132	SFT non titulaires	10 000 €	20 000 €	100,0%					
64138	Primes et autres indemnités	100 000 €	150 000 €	50,0%					
6415	Congés payés	22 000 €	34 000 €	54,5%					
6417	Rémunérations des apprentis	25 000 €	10 000 €	-60,0%					
6431	Rémunérations FMPE	180 000 €	140 000 €	-22,2%					
6451	Cotisations URSSAF	675 000 €	710 000 €	5,2%					
6453	Cotisations Retraite	950 000 €	1 020 000 €	7,4%					
6456	Versement FNCSET	- €	- €						
6458	Cotisation organismes sociaux	10 000 €	115 000 €	1050,0%					
64731	Allocations chômage	45 000 €	30 000 €	-33,3%					
6475	Médecine: visites médicales	1 000 €	1 000 €	0,0%					
6478	Autres charges sociales	170 000 €	180 000 €	5,9%					
012	Depenses de personnel	6 061 000 €	6 295 000 €	3,9%					
65311	Indemnités de fonction	66 000 €	66 000 €	0,0%					
65312	Frais déplacement	12 000 €	10 000 €	-16,7%					
65313	Cotisations retraite	5 000 €	5 000 €	0,0%					
6568	Autres participations - Droit syndical	266 472 €	307 023 €	15,2%					
657363	Subventions	- €	- €						
65748	Autres personnes de droit privé	30 172 €	35 000 €	16,0%					
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	80 000 €	100 000 €	25,0%					
65818	Autres	80 000 €	100 000 €	25,0%					
65	Autres charges gestion courante	539 644 €	623 023 €	15,5%					
673	Titres annulés antérieurs	10 000 €	10 000 €	0,0%					
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €	0,0%					
6811	Amortissements	220 246 €	116 000 €	-47,3%					
	TOTAL	8 008 790 €	8 150 023 €	1,8%			8 008 790 €	8 150 023 €	1,8%

La section d'investissement s'élève à 219 438 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 064-286400031-20251212-DG46BIS_271125-DE

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

- FCTVA : 33 438 €
- Amortissements : 116 000 €
- Participation de l'APGL aux travaux de l'extension 3 : 70 000 €

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

- Maison des Communes : 124 438 €
- Véhicules de service : 30 000 €
- Informatique : 30 000 €
- Mobilier et matériels : 35 000 €

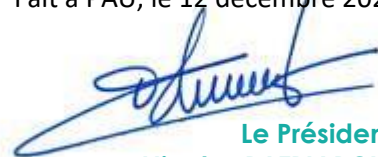
Présentation synthétique de la section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Articles	Nature	2026	Articles	Nature	2026
	Opération n°12 Maison des Communes				
2031	Etudes	10 000 €	10222	FCTVA	33 438 €
2128	Autres agencement	10 000 €	1386	Autres établissements publics locaux	70 000 €
21351	Bâtiments publics	20 000 €	28188	Amortissements	116 000 €
2313	Travaux	84 438 €			
	Opération n°13 Véhicules de services				
21828	Matériels de transport	30 000 €			
	Opération n°14 Informatiques				
2031	Etudes	10 000 €			
21838	Matériel informatique	15 000 €			
2185	Téléphonie	5 000 €			
	Opération n°15 Autres mobilier et matériel				
21578	Matériel médical	10 000 €			
21848	Autres matériels et mobiliers	25 000 €			
TOTAL		219 438 €	TOTAL		219 438€

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil d'Administration

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à PAU, le 12 décembre 2025



Le Président,
Nicolas PATRIARCHE

Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long